



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSIION D'UNE PARCELLE
AU PROFIT DE LA SCI PHINCA DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION DU
PARC D'ACTIVITES ATLANTISUD**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 20 septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention publique d'Aménagement du Parc d'Activités Atlantisud conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL), ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article modifié 3.2 de ladite convention publique d'aménagement, les opérations de cessions de terrains, quelles que soient les modalités de la cession ou de la mise à disposition sont déléguées, en lieu et place du Comité Syndical, au Président du Syndicat Mixte en exercice,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Atlantisud, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession d'une parcelle au profit de la SCI PHINCA,

DECIDE :

Article unique :

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique au profit de la société civile immobilière PHINCA dont le siège social est situé 144 route de Toulouse à SEMEAC (65600), selon les caractéristiques suivantes :
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AH n° 51 d'une superficie totale d'environ 22 133 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'un entrepôt logistique, d'un magasin à destination de professionnels et de bureaux
 - Prix : 50 € HT/m²
- et d'autoriser d'ores et déjà la société civile immobilière PHINCA à céder à la société CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est à PARIS (2^{ème}), 4 rue Gaillon, identifiée au SIREN sous le numéro 332 778 224 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de PARIS, ladite Société ayant le statut de société financière, la parcelle précitée sise à Saint-Geours-de-Maremne, rue du Pays d'Orthe, cadastrée section AH n° 51, et ce dans le cadre d'un crédit-bail immobilier. Le crédit-bail immobilier étant une opération de financement, le crédit preneur assure l'ensemble des droits et obligations quant à l'utilisation de la parcelle pour laquelle il a déjà obtenu un agrément par une décision en date du 18 novembre 2022. Précision étant ici faite que l'activité sera exploitée dans le cadre d'un bail de sous-location au profit de la société SISCA, ce que j'autorise expressément. +

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 NOV 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON